

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les modalités d'introduction des demandes pour bénéficier de l'octroi d'un puériculteur au sein d'un établissement scolaire**

**A.Gt 25-03-2005**

**M.B. 28-06-2005**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française, notamment l'article 23, § 2;

Sur la proposition du Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions et du Ministre ayant la Fonction publique dans ses attributions;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 25 mars 2005.,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Les demandes pour bénéficier de l'octroi d'un(e) puériculteur/trice à titre d'A.C.S. ou A.P.E. dans l'enseignement maternel ordinaire, sont introduites au moyen des formulaires dont le modèle est annexé au présent arrêté.

**Article 2.** - La Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 25 mars 2005.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

C. EERDEKENS

ANNEXE

DEMANDE D'OCTROI D'UN(E) PUERICULTEUR/PUERICULTRICE A TITRE D'A.C.S. OU A.P.E. DANS L'ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE

Annexe 1 : Fiche d'identification de l'école

Cachet de l'école

1. Pouvoir organisateur (uniquement pour les écoles subventionnées) :

Nom du Pouvoir organisateur :

.....

Commune:

.....

Adresse complète:

.....  
.....  
.....

2. Nom et prénom du (de la) directeur(trice) de l'école :

.....

3. Nom de l'école, adresse et téléphone du siège administratif :

.....  
.....  
.....

4. Adresse de toutes les implantations avec niveau maternel (entourer le n° de l'implantation pour laquelle la présente demande est introduite) :

1.....  
.....  
2.....  
.....  
3.....  
.....  
4.....  
.....  
5.....  
.....  
6.....  
.....



..... 7..... .....
--------------------------

5. Code de l'école <sup>(1)</sup>:  
.....

6. Fondamentale - Maternelle autonome <sup>(2)</sup>

7. Réseau : Communauté - Communal - Libre confessionnel - Libre non confessionnel – Provincial <sup>(2)</sup>

8. Zone de :  
.....

9. Circonscription maternelle :

n° ..... (enseignement de la Communauté française)

de ..... (enseignement subventionné)

<sup>(1)</sup> Code utilisé pour les documents statistiques.

<sup>(2)</sup> Biffer la(les) mention(s) inutile(s).



### Annexe 2 : Tableau des données relatives à l'implantation

Concerne l'implantation n° ..... (voir annexe 1 du formulaire, point 4.)

Adresse: .....  
 .....  
 .....

Nombre d'enfants nés au cours de l'année X - 3 <sup>(3)</sup> : .....

Nombre d'enfants nés au cours de l'année X - 4 <sup>(3)</sup> : .....

Nombre d'enfants nés au cours de l'année X - 5 <sup>(3)</sup> : .....

Nombre d'enfants nés au cours de l'année X - 6 <sup>(3)</sup> : .....

Nombre d'emplois subventionnés au **15 janvier de l'année d'introduction de la demande** (! à l'augmentation de cadre éventuelle) : .....

**Je soussigné(e) ....., directeur/directrice, certifie sur l'honneur que les données précédentes sont exactes et correspondent aux registres d'inscription :**

**Nom :**

**Date :**

**Signature :**

Caractéristiques particulières de l'implantation et situations exceptionnelles justifiant la demande (voir annexe 3) :

Présence d'une puéricultrice dans l'implantation **au cours de l'année scolaire de l'introduction de la demande** : OUI – NON <sup>(4)</sup>

Autres aides obtenues pour le niveau maternel dans l'implantation **au cours de l'année scolaire de l'introduction de la demande**:

#### *Ces données doivent pouvoir être vérifiées par l'Inspection*

Pour les écoles organisées par la  
Communauté française,

Le(la) chef d'établissement,

Pour les écoles subventionnées par la  
Communauté française,

Le(la) responsable du pouvoir  
organisateur,

..... <sup>(5)</sup>

Date: .....

Pour toutes les écoles : Signature du (de la) directeur(trice) de l'établissement :

<sup>(3)</sup> L'année X correspond à l'année d'introduction de la demande. Les données sont issues de la moyenne entre la situation au 30 septembre qui précède l'introduction de la demande et la situation au dernier jour du mois de février suivant.

<sup>(4)</sup> Biffer la mention inutile.

<sup>(5)</sup> Nom et signature.



<b>Annexe 3 : Tableau synoptique de l'implantation au cours de l'année scolaire de l'introduction de la demande</b>
---

Concerne l'implantation n° ..... (voir annexe 1 du formulaire, point 4.)

*Cette annexe a pour objet d'éclairer les commissions tant pour les établissements organisés par la Communauté française que pour les écoles subventionnées, des conditions de travail et des situations vécues sur le terrain, dans l'implantation pour laquelle une demande est effectuée. Ces commentaires pourront être corroborés par ceux des inspectrices maternelles. S'ils peuvent s'avérer subjectifs, ils n'en reflètent pas moins une photographie sociale et structurelle de l'implantation.*

<b>1. Critères liés à la population scolaire de l'implantation maternelle</b>
---

1.1. Stabilité de la population scolaire de l'implantation maternelle (arrivées et départs d'enfants dans le courant de l'année scolaire, hormis les inscriptions régulières de nouveaux enfants) :
---

***Commentaires :***

1.2. Inscriptions nouvelles d'enfants en cours d'année (au-delà de la date de comptage du 30 septembre) :
---

***Commentaires :***

1.3. Connaissances linguistiques ou langagières des enfants :
---

***Commentaires :***



1.4. Expérience d'intégration d'enfants qui pourraient relever de l'enseignement individualisé (nombre, types, difficultés, contraintes, ...) ou cas particuliers :

**Commentaires :**

1.5. Milieu social, culturel, économique des enfants et des familles de l'implantation concernée :

**Commentaires :**

## **2. Critères liés à l'infrastructure**

2.1. Etat du quartier dans lequel est située l'implantation :

**Commentaires :**

2.2. Problèmes de surveillance, de déplacements, de sécurité pour les enfants de l'implantation concernée, dus à des questions de locaux et d'infrastructure :

**Commentaires :**



Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mars 2005 fixant les modalités d'introduction des demandes pour bénéficier de l'octroi d'un puériculteur au sein d'un établissement scolaire,

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Marie ARENA

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

Claude EERDEKENS

